



REGLEMENT D'ORGANISATION DES EPREUVES D'ADMISSION

Entrée en formation 2025
Inscription Parcoursup

Assistant de Service Social
Educateur de Jeunes Enfants
Educateur Spécialisé
Educateur Technique Spécialisé

DISPOSITIONS SPECIFIQUES A L'ACCES AUX FORMATIONS DE NIVEAU 6

Selon la procédure nationale de préinscription pour l'accès
aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur
sur la plateforme Parcoursup

Ce règlement est conforme aux textes officiels suivants :

- Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants.
- Arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II.
- Décret n° 2018-733 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social.
- Décret n° 2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social.
- Décret n° 2019-231 du 26 mars 2019 relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur.
- Arrêté du 10 janvier 2019 relatif au cadre national sur les attendus des formations conduisant au diplôme d'Etat d'assistant de service social (DEASS), au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE), au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé (DEES) et au diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé (DEETS).
- Arrêté du 9 août 2022 portant modification des arrêtés du 22 août 2018 relatifs au diplôme d'Etat d'assistant de service social, au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants, au diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé.

Les conditions d'accès à la formation du travail social de niveau 6

Peuvent faire acte de candidature les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- Etre titulaire du baccalauréat français ou en préparation de celui-ci (sous réserve de réussite à l'examen avant l'entrée en formation)
- Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau 4 ou en préparation de celui-ci (sous réserve de réussite à l'examen avant l'entrée en formation)
- Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels en application de l'article L.613.5 du code de l'éducation

Les attendus nationaux : pré-requis à l'entrée en formation du social

Disposer de qualités humaines, d'empathie, de bienveillance et d'écoute.

Ces qualités humaines sont essentielles dans toutes les filières ouvrant aux métiers du travail social.

Montrer une capacité à gérer ses émotions et son stress face à des situations humaines difficiles ou complexes et à développer la maîtrise de soi.

Les filières de formation en travail social préparent à des métiers caractérisés par l'accompagnement socio-éducatif et psychologique de personnes en situation de fragilité (jeunes, enfants, personnes en situation de handicap, personnes présentant un traumatisme, ...). Cet attendu marque ainsi l'importance, pour les filières de formation en travail social, que le candidat puisse analyser et comprendre les situations humaines auxquelles il est confronté en réussissant à maîtriser ses propres émotions. Si cette capacité est pré-requise, elle s'affinera et se renforcera lors de la formation et tout au long de la carrière professionnelle.

Montrer un intérêt pour les questions sociales et une ouverture au monde.

Cet attendu marque l'importance, pour les filières de formation en travail social, que le candidat ait un niveau minimum de curiosité pour la société et le monde qui l'entoure. Ces formations pluridisciplinaires ne peuvent être envisagées indépendamment des réalités humaines, sociales et culturelles qui caractérisent notre société.

Montrer un intérêt pour les questions d'apprentissage et d'éducation.

Les filières du travail social supposent un intérêt pour l'étude des processus d'apprentissage et des problématiques d'éducation et de formation.

Manifester de la curiosité et de l'intérêt pour l'engagement et la prise de responsabilités dans des projets collectifs.

Le domaine professionnel auquel préparent les formations en travail social renvoie en effet à l'accompagnement socio-éducatif des personnes pour lesquelles le professionnel est responsable et garant de l'éthique professionnelle et des valeurs qui y sont attachées.

Pouvoir travailler de façon autonome, organiser son travail et travailler seul et en équipe.

Cet attendu marque l'importance pour les formations de la capacité du candidat à travailler de façon autonome, seul ou en petit groupe. La capacité à travailler en équipe est donc importante pour ces formations.

Savoir mobiliser des compétences d'expression orale et écrite.

Cet attendu marque l'importance, pour le travail social, de la mobilisation de compétences d'expression orale et écrite, par le candidat. D'une part, les compétences développées en travail social nécessitent des qualités d'expression orale pour accompagner les personnes concernées ; d'autre part, elles impliquent par exemple la rédaction de courriers, de rapports, etc. L'accompagnement lors de la formation visera à développer et à renforcer cette capacité laquelle repose sur une technicité qui devra être travaillée tout au long de la carrière.

NATURE ET ORGANISATION DE L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

L'épreuve d'admission conduisant au Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social, d'Éducateur de Jeunes Enfants, d'Éducateur Spécialisé ou d'Éducateur Technique Spécialisé consistera en **un entretien avec un formateur de l'IRTS (d'une durée de 20 à 30 minutes)**.

Cet entretien sera **conduit à partir de votre dossier Parcoursup**. Nous attirons votre attention sur **2 points attendus par notre jury qui sont à compléter directement sur le site** :

La lettre de motivation (*permet de vérifier l'importance du choix de formation du candidat ainsi que de déterminer le bien-fondé du projet de formation*).

Dans cette lettre nous attendons que vous explicitiez votre choix de formation :

- en résumant en quelques lignes votre vision de ce métier,
- en indiquant ce que vous attendez de cette formation.

La rubrique « Activités et centres d'intérêts » (*à compléter selon votre profil*) :

- expériences d'encadrement ou d'animation,
- engagement citoyen (via un contrat de service civique ou au titre de la vie lycéenne) ou bénévole dans une association ou un autre cadre,
- expériences professionnelles ou stages que vous avez effectués,
- pratiques sportives et culturelles. Il peut également s'agir de la pratique d'une langue étrangère non étudiée au lycée, de séjours à l'étranger.

Cet entretien visera à apprécier les connaissances et compétences attendues pour la réussite dans la formation conduisant au Diplôme d'Etat :

- la connaissance de la formation visée, l'intérêt pour les formations pluridisciplinaires, les modalités pédagogiques mises en œuvre, la capacité à argumenter le choix de la formation visée dans une démarche ouverte et constructive,
- la connaissance du métier caractérisée par l'accompagnement socio-éducatif et psychologique de personnes en situation de fragilité et la manière d'analyser et comprendre les situations humaines et leur contexte d'émergence,
- les capacités d'autonomie, d'organisation et de travail dans un collectif (équipe, partenaires...),
- l'ouverture sur les réalités humaines, sociales et culturelles qui caractérisent notre société. La capacité à prendre part à une réflexion,
- la qualité d'expression orale et écrite, l'aptitude à structurer sa pensée, à construire une argumentation et à prendre en compte la parole de l'autre,
- les aptitudes humaines et relationnelles.

L'examineur s'appuie sur les propos du candidat pour instaurer un dialogue ouvert. Il cherche à repérer les prérequis en référence aux attendus nationaux et en lien avec les indicateurs précisés ci-dessus.

Cet entretien donne lieu à une évaluation sur une échelle de 0 à 20. **Toute note inférieure à 10 sera éliminatoire.**

En cas d'incapacité à se déplacer pour raison médicale le jour de la convocation à l'épreuve orale d'admission **et sur présentation d'un justificatif médical**, l'épreuve orale d'admission pourra être organisée en distanciel. Merci de contacter le service Admissions par mail à admissions@irts-pc.eu pour l'informer de la situation et transmettre le justificatif.

En cas de situation de handicap, un aménagement des épreuves peut être envisagé. Dans ce cas, il sera nécessaire de fournir un certificat médical datant de moins de 3 mois, délivré par un médecin désigné par la CDAPH, déterminant les aménagements à prévoir et attestant de la compatibilité du handicap avec la formation et le métier envisagé.

Listes des médecins agréés sur la Nouvelle Aquitaine :

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/medecins-agrees-11>

Ce document devra nous être transmis dès la date limite de validation et de confirmation des vœux.

COÛT DE L'ÉPREUVE

Epreuve orale d'admission : 170 euros (paiement sur le site de PARCOURSUP)

Tous les candidats ayant confirmé leur vœu et payé le coût de l'épreuve seront convoqués à l'épreuve orale.

✓ **En cas de désistement ou d'absence et quel que soit le résultat de l'épreuve d'admission, les frais liés à l'épreuve ne seront pas remboursés.**

✓ **En cas de force majeure (maladie médicalement constatée, hospitalisation, décès dans la famille) et sur présentation de justificatifs, un remboursement partiel peut-être envisagé. Dans tous les cas, des frais de traitement de dossiers d'un montant de 85 € seront retenus.**

EFFECTIFS ET LIEU DE FORMATION

50 places Assistant de Service Social en Formation Initiale

5 places Assistant de Service Social en Formation par Apprentissage

25 places Educateur de Jeunes Enfants en Formation Initiale

8 places Educateur de Jeunes Enfants en Formation par Apprentissage

55 places Educateur Spécialisé en Formation Initiale

20 places Educateur Spécialisé en Formation par Apprentissage

5 places Educateur Technique Spécialisé en Formation Initiale

Lieu de formation : IRTS Poitou-Charentes - 1 rue Georges Guynemer - 86005 Poitiers Cedex

MODALITES D'ADMISSION

A l'issue de la sélection, en conformité avec l'arrêté du 26 mars 2019 du code de l'éducation, la Commission d'Examen des Voeux présidée par la Directrice Générale de l'IRTS Poitou-Charentes ou son représentant, se réunit et arrête un classement des candidats admis à entrer en formation (liste principale et liste d'attente).

Les réponses de la phase principale seront affichées sur le site de Parcoursup fin mai-début juin.

Le candidat devra obligatoirement répondre à chaque proposition d'admission reçue avant la date limite indiquée dans son dossier Parcoursup

Les propositions d'admission sont valables uniquement pour l'année en cours.

Un candidat ne pourra pas formuler exactement le même vœu pour une formation s'il l'a déjà demandée en phase principale et qu'il n'a pas été admis. En revanche, il pourra postuler dans une autre formation de l'IRTS ouverte en phase complémentaire.

Les dates limites d'inscription administrative et les modalités pour confirmer l'entrée en formation seront transmises au candidat via le site de Parcoursup.

Conformément à l'article D612-1-9 du Code de l'Éducation, l'inscription définitive est conditionnée par le règlement des frais administratifs dans un délai de 5 jours à compter de la confirmation d'inscription.

Pour la rentrée 2025, les frais administratifs s'élèvent à 626,50 €
à régler par chèque à l'ordre d'ARFISS, par virement* ou en espèces :

410 € de droits d'inscription – A régler dans le délai imparti (5 jours).
Sans règlement nous considérerons que vous refusez notre proposition d'admission.

216,50 € de frais de scolarité – A régler à la rentrée de septembre 2025

***Domiciliation bancaire - Crédit coopératif Poitiers : 42559 10000 08002860617 51**

IBAN : FR76 4255 9100 0008 0028 6061 751 - BIC : CCOPFRPPXXX

Référence du virement NOMPrenomFILIÈRE (exemple : DUPONTMARIEEJE)

A titre d'information, chaque année la CVEC (Cotisation de Vie Etudiante et de Campus) sera à verser à l'Université de Poitiers ; à titre indicatif elle était d'un montant de 103 € pour l'année 2024-2025 (*montant susceptible de changer tous les ans*). Le paiement de cette contribution se fait sur le site <https://cvec.etudiant.gouv.fr>

Formation par Apprentissage (Filières concernées : ASS, ES, EJE)

L'apprentissage est ouvert aux candidats âgés de 18 à 29 ans (moins de 30 ans avant la signature du contrat), sous réserve de trouver un contrat dans le secteur médico-social.

Pour les personnes présentant une RQTH : *Aucune limite d'âge n'est prévue pour une personne bénéficiant d'une Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé. En cas de soucis informatique lors de l'inscription sur Parcoursup, merci de contacter le service Admissions.*

Attention : une admission sous le statut Formation par Apprentissage ne permet pas une passerelle en Formation Initiale. Par conséquent, si au moment de l'inscription, la structure d'accueil n'est pas en mesure de fournir la promesse d'embauche, nous conseillons une inscription en voie initiale.

Lorsqu'un candidat passe du statut Formation Initiale ou Formation Continue au statut Formation par Apprentissage, les droits d'inscription et frais de scolarité ne peuvent en aucun cas être remboursés par l'IRTS.

A savoir : le statut Formation par Apprentissage nécessite une inscription (obligatoire) au CFA Sanitaire et Social Poitou-Charentes (<https://www.cf-sanitaire-social.org/>). Contact : Mme Migeon au 06 44 38 51 31.

Dès réception de la promesse d'embauche il convient de l'envoyer au CFA Sanitaire et Social Poitou-Charentes (s.migeon@cf-sanitaire-social.org).

Transfert ou Passerelle interne

Les situations seront étudiées avec le/la responsable de la filière concernée (en fonction des places disponibles). Merci de contacter le secrétariat de la filière concernée.

En cas de difficultés ou pour toute question complémentaire,
vous pouvez contacter le Service Admissions de l'IRTS Poitou-Charentes

 05 49 37 13 12 de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 (sauf vendredi 16h00)

 admissions@irts-pc.eu

Institut Régional du Travail Social

1 rue Georges Guynemer - BP 215 - 86005 Poitiers Cedex

05 49 37 60 00 - irts@irts-pc.eu

www.irts-nouvelle-aquitaine.org

